



Procès-verbal du conseil scientifique du 11 mars 2021

Le conseil scientifique de l'École française de Rome s'est réuni le jeudi 11 mars 2021 en visioconférence. La séance s'ouvre à 9h30.

Membres présents ou représentés (17)

Mme Nicole BÉRIOU, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
Mme Catherine BRICE, professeur à l'université Paris-Est Créteil ;
Mme Daniela Luigia CAGLIOTI, professeur à la Scuola Superiore Meridionale, Università degli Studi Federico II di Napoli (procuration à Mme Brigitte MARIN) ;
Mme Pascale FROMENT, professeur à l'université de Paris 8 Vincennes - Saint-Denis ;
M. Nicolas LAUBRY, représentant élu des directeurs des études ;
M. Dario MANTOVANI, professeur au Collège de France ;
Mme Brigitte MARIN, directrice de l'École française de Rome ;
Mme Cécile MARTINI, représentante élue des autres enseignants-chercheurs ou personnels assimilés ;
Mme Élodie ORIOL, représentante élue des membres scientifiques non enseignants-chercheurs ;
M. Jean-Robert PITTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, représenté par M. Georges-Henri SOUTOU (procuration à Mme Nicole BÉRIOU) ;
M. Francis PROST, représentant le directeur général de la recherche et de l'innovation au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
M. Filippo RONCONI, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales ;
Mme Agnès ROUVERET, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;
M. Jean-Christophe SOURISSEAU, professeur à Aix-Marseille Université ;
M. Dominique VALÉRIAN, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne ;
Mme Dominique WAAG, sous-directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, représentée par Mme Stéphanie SALHA ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, représenté par M. Jean-Yves TILLIETTE.

Membre excusé (1)

M. Stéphane VERGER, directeur des études, École pratique des hautes études.

Assistaient également à la séance :

M. Richard FIGUIER, responsable des publications de l'EFR et de la CVZ ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Fabrice JESNÉ, directeur des études à l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du Centre Jean Bérard ;
M. Pierre SAVY, directeur des études à l'EFR ;
Mme Monique ZIMMERMANN, agent comptable de l'EFR.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Renouvellement des membres en 2^e et 3^e année ;
4. Projets reçus pour le contrat quinquennal 2022-2026 ;
5. État de l'activité du CCPS ;
6. Manuscrits présentés pour publication ;
7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration ;
8. Modification du calendrier des réunions du Conseil scientifique pour l'année 2021 ;
9. Questions diverses.

* * *

Le président du conseil scientifique, D. Mantovani, souhaite la bienvenue aux membres du conseil scientifique et se réjouit de voir se mettre en place le plan de vaccination dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Il espère qu'il permettra de réunir ce conseil en présence dans les prochains mois. Il note que, malgré les difficultés, l'activité de l'École française de Rome (EFR) reste riche.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020

Le président du conseil scientifique remercie Hélène Franchi pour l'organisation de la réunion et pour la documentation portée à connaissance des membres du conseil.

N. Laubry apporte une modification au procès-verbal, au point 4 de l'ordre du jour, indiquant qu'il est référent pour le numérique depuis 2017 et non 2020.

Une fois cette modification apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

En introduction, la directrice de l'EFR présente ses excuses aux membres du conseil des superpositions des dates des conseils des différentes Écoles françaises à l'étranger. Bien que le calendrier soit fixé en amont, d'autres réunions sont venues se greffer, du fait du renouvellement des organes délibérants d'autres établissements, ayant pour conséquence, pour la Casa de Velázquez, un conseil scientifique extraordinaire en vue du choix des institutions partenaires siégeant au conseil scientifique, et, pour l'EFEO, une réunion pour l'élection du président du conseil scientifique, qui se tiennent la même matinée que le présent conseil.

La directrice de l'EFR rend hommage à deux anciens membres de l'EFR : Jean Richard, décédé le 25 janvier 2021, spécialiste d'histoire médiévale ; Patrice Pomey, le 7 mars 2021, spécialiste d'archéologie navale. Elle salue également la mémoire de Jean-Marie Martin, disparu en janvier 2021, spécialiste de l'Italie méridionale médiévale et grand collaborateur de l'EFR, à la disposition de laquelle il avait été mis par le CNRS à la fin de sa carrière. Un hommage lui a été rendu en bibliothèque par l'exposition de ses publications.

Ensuite, un point d'information regarde la gestion de la crise sanitaire Covid-19 à l'EFR. La classification du Latium en zone jaune, selon le découpage des régions en Italie en fonction du degré de contagion du virus, permet aux personnes de se déplacer librement à l'intérieur de la région, et autorise l'ouverture des bars et restaurants jusqu'à 18 heures. Depuis peu, les musées sont ouverts en semaine (non le week-end). À ce jour, la situation se tend de nouveau, le Latium risquant de passer en zone orange ou rouge à compter du

lundi 15 mars 2021. L'hypothèse d'un confinement national se fait également jour. Ce contexte n'influe pas sur le fonctionnement de la bibliothèque, qui peut rester ouverte au public, sur réservation, quelle que soit la couleur de la zone. Depuis le 15 février 2021, l'amplitude horaire a été élargie de 19 heures à 21 heures du lundi au vendredi (le samedi restant inchangé avec une fermeture à 19 heures), opérant ainsi un retour aux horaires habituels. La bibliothèque de l'EFR est l'une des rares bibliothèques à Rome à offrir cette disponibilité aux lecteurs, ce qui entraîne de fortes sollicitations. Pour cela, un maximum de deux jours par semaine est proposé par lecteur, afin de satisfaire le plus grand nombre de demandes. La bibliothèque est ouverte sans restriction aux personnels de l'établissement, membres scientifiques, mais aussi aux boursiers et aux chercheurs accueillis.

La responsable de la bibliothèque ajoute que, outre l'échange de livres déjà en place entre institutions de recherche étrangères à Rome, des boursiers rattachés à ces institutions partenaires (l'*Unione*) sont accueillis en bibliothèque, un jour par semaine.

C. Brice demande si la bibliothèque restera ouverte si le Latium passe en zone rouge. La directrice de l'EFR répond par l'affirmative.

La responsable de la bibliothèque précise que si l'horaire du couvre-feu, actuellement à 22 heures, passait à 20 heures, l'on reviendrait à la fermeture de la bibliothèque à 19 heures, afin de permettre le retour à domicile des lecteurs sans difficulté. La directrice du Centre Jean Bérard complète le propos en indiquant que la Campanie est en zone rouge depuis plusieurs semaines, mais que la bibliothèque reste ouverte aux lecteurs dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

La directrice de l'EFR porte à connaissance des membres du conseil scientifique les difficultés et les lourdeurs qu'implique la gestion de la crise sanitaire : la capacité d'hébergement de la résidence a été réduite de moitié, un système de plages horaires sur inscription préalable a été mis en place pour l'utilisation de la cuisine commune, conformément au protocole sanitaire adopté par l'établissement. Des difficultés sont aussi rencontrées dans l'organisation des ateliers de formation, dont un vient d'être annulé. Une autre complexité est celle de l'obligation de test de dépistage en cas de déplacement international : de France à l'Italie, un test antigénique datant de moins de 48 heures est requis, tandis qu'un test PCR de moins de 72 heures est exigé pour se rendre d'Italie en France. Une convention entre l'EFR et un laboratoire privé contribue à faciliter l'accès aux tests pour les personnes ne relevant pas du système de santé italien, à savoir les boursiers et les chercheurs accueillis qui doivent rentrer en France. À compter du 27 mars prochain, la réglementation en Italie prévoit la possibilité de rassemblement jusqu'à 200 personnes en lieu clos, notamment pour les salles de spectacle, sous certaines conditions. Cette disposition aurait pour conséquence la réouverture de la salle de conférence à l'EFR et l'accueil possible de participants dans le cadre de manifestations scientifiques, jusqu'à 40 personnes, qui est la jauge convenue avec le responsable pour la sécurité. La crise sanitaire a eu pour conséquence une adaptation de l'établissement à de nouveaux formats de réunions, désormais en visioconférence ou en mode hybride (réunion en présence pour les personnes qui le peuvent, en format réduit, et à distance pour celles qui ne peuvent pas se déplacer). Cette ouverture des rencontres à distance attire un public nouveau, qui ne pourrait se rendre physiquement aux manifestations scientifiques du fait de l'éloignement, et qui désormais compte parmi les participants aux activités. Cet état de fait a porté la direction à décider que, dorénavant, toutes les manifestations scientifiques, quel que soit le contexte dans lesquelles elles seront tenues, comprendront la possibilité d'une participation à distance. Pour cela, le service informatique se dotera de nouveaux serveurs afin de garantir le flux nécessaire à un nombre de connexions plus élevées. À titre d'exemple, l'événement « la Nuit des idées », organisé par l'Ambassade de France à Rome et l'Institut français Italia, à laquelle l'EFR a participé sous la forme d'une vidéo présentant divers lieux romains liés aux implantations françaises, a enregistré 45 500 visualisations.

L'impact de la crise sanitaire, en 2020, sur le plan financier peut désormais être mesuré de façon précise, en recettes et en dépenses. Le budget rectificatif n° 2, réalisé en octobre 2020, à un moment où les restrictions étaient moins sévères et où la situation sanitaire semblait s'améliorer, a été trop optimiste. Compte tenu de la dégradation de début novembre 2020 et des limitations qui s'en sont suivies, toutes les dépenses prévues n'ont pu être faites, et la consommation budgétaire a donc été inférieure aux prévisions, notamment en investissement. Toutefois, le taux d'exécution en crédits de paiement reste bon : à 95,3% contre 96,5% en 2019.

Un autre point d'information, plus préoccupant, concerne la situation des membres scientifiques recrutés à l'EFR en septembre 2019 et septembre 2020 et l'avancement de leurs recherches. La crise sanitaire ayant entraîné une forte limitation des déplacements et une fermeture des sites archéologiques, musées, archives et bibliothèques (plusieurs mois étant parfois nécessaires pour obtenir un accès, qui reste sévèrement contingenté, aux archives), celle-ci a fortement impacté le travail de recherche des membres sur le projet pour lequel ils ont été recrutés. Les bibliothèques, contrairement à celle de l'EFR, qui dispose de larges espaces et pour laquelle la distanciation peut donc être garantie, ne disposent souvent que d'espaces relativement réduits, accentuant la pression sur les possibilités pour les chercheurs d'y accéder. Une réflexion est donc à mener avec le conseil scientifique pour considérer les moyens de limiter les conséquences de ce retard pris dans les recherches. Le président du conseil scientifique émet la proposition, qui pourrait émaner du conseil scientifique et du conseil d'administration, d'un prolongement du séjour de certains membres, ceux pour lesquels la situation serait la plus critique. La directrice précise que ce point a déjà été évoqué en comité des directeurs des EFE ainsi qu'en pré-conseil d'administration avec la tutelle. Une remontée d'information sur ce point sera faite au ministère par le réseau des EFE. Elle observe cependant que, d'une part, ces éventuels prolongements ne sauraient se faire au détriment des nouveaux recrutements en 2021 et 2022, et que, d'autre part, il faudrait veiller à une égalité de traitement entre les membres. La première étape serait, de toute façon, d'instruire précisément les cas concernés. Le représentant de la DGRI avertit le conseil de l'impossibilité d'envisager cette solution pour tous les membres, du fait des coûts induits par ces prolongements d'affectation. Il convient d'opter pour la plus grande prudence. À titre d'exemple, les universités qui ont prolongé les contrats doctoraux n'ont pas encore vu cette dépense couverte par le ministère. La directrice de l'EFR indique que cette disposition ne vaudrait que pour un nombre limité de personnes, les membres scientifiques n'étant pas un personnel nombreux, à examiner au cas par cas. Il conviendrait aussi d'évaluer les mesures d'accompagnement les plus adaptées, en fonction des situations personnelles des membres, selon leurs statuts (fonctionnaire ou non fonctionnaire). En tout état de cause, un état des lieux sera transmis au ministère.

La directrice informe les membres du conseil de la parution du décret n° 2021-146 du 10 février 2021 portant diverses dispositions relatives aux Écoles françaises à l'étranger modifiant le décret 2011-164 du 10 février 2011. Le décret de 2011 tendait à harmoniser le fonctionnement des Écoles françaises à l'étranger. Une étape supplémentaire a été franchie avec le décret de 2021. Celui-ci apporte une reconnaissance institutionnelle au réseau des Écoles françaises à l'étranger et en définit les missions du réseau (article 18) : la formation et la préparation à l'insertion professionnelle ou à l'évolution de carrière des membres ; la recherche et sa valorisation par la publication et la diffusion ; la stratégie relative aux données de la recherche ; et le pilotage et l'administration par la convergence de projets scientifiques et la mutualisation des moyens. Le réseau sera désormais doté d'un conseil d'orientation stratégique (COS) désigné par le MESRI et composé de sept personnes dont cinq sur proposition du comité des directeurs. Un règlement intérieur du fonctionnement du COS devra être rédigé, aux fins de la mise en place des modalités de fonctionnement et d'articulation de ce comité avec les conseils des EFE. Une des conséquences de la parution du décret en février 2021 est la nécessaire révision des règlements intérieurs respectifs des Écoles. Ces derniers, en grande partie dépassés, n'avaient pas été révisés dans l'attente, précisément, de la parution du décret. Pour ce qui concerne l'EFR, le règlement intérieur, dont la dernière version date de juin 2013, sera modifié et présenté au conseil d'administration du

17 juin 2021. Une nouvelle disposition du décret prévoit au conseil scientifique une personnalité scientifique qualifiée dans le domaine des bibliothèques, de l'information scientifique, de la documentation ou de l'édition. Le conseil scientifique de l'EFR ayant été renouvelé en septembre 2020, avant la parution du décret, cette disposition sera effective en 2023, lors de son prochain renouvellement, faisant passer le nombre de membres du conseil scientifique de 18 à 19. Le représentant du ministère se félicite de la parution du décret, qui officialise le réseau des EFE, ainsi que de l'efficacité de ce levier dont chaque École doit s'emparer. Il observe que la collaboration peut désormais être encore plus active et les connexions entre Écoles plus importantes. La directrice de l'EFR rappelle qu'en tant que présidente du réseau pour l'année 2021, elle sera en charge du dépôt d'un rapport d'autoévaluation et des axes stratégiques communs aux Écoles, préparés par le comité des directeurs, pour le contrat pluriannuel 2022-2026, en sus du rapport singulier pour chaque établissement. Dans ce contexte, elle souhaiterait que puisse se tenir, avant le dépôt, un moment d'échange de vues et de concertation entre les directeurs des EFE, la DGESIP et la DGRI, par exemple début avril 2021, sur la base d'un premier document relatif aux axes stratégiques. Cette proposition a rencontré un avis favorable de la tutelle. En tout état de cause, sont d'ores et déjà envisagés, afin de consolider le rapprochement des établissements, le renforcement et, plus important encore, la stabilisation des personnels composant le service commun des EFE basé à l'EFEO, à savoir, pour l'heure, le chargé de communication et l'ingénieur chargé de la transition numérique.

Le point d'information suivant a trait au recrutement des membres scientifiques pour l'année 2021-2022. La commission d'admission s'est réunie les 15 et 16 février 2021 pour examiner les candidatures reçues et établir la liste des auditions. Sur 78 dossiers recevables, nombre similaire à celui de l'année 2020 (79), on dénombre 16 demandes en Antiquité, 14 en Moyen Âge et 48 pour les Époques moderne et contemporaine. Quatre postes seront libérés à la rentrée 2021 par la sortie des membres de troisième année. La sélection a donc été difficile, notamment pour les Époques moderne et contemporaine. Dix-huit candidats seront auditionnés : 5 pour l'Antiquité, 6 pour le Moyen Âge et 7 pour les Époques moderne et contemporaine. La commission a unanimement décidé de reporter les auditions des candidats, prévues initialement du 8 au 10 mars 2021, aux 6 et 7 mai 2021, pour se donner la possibilité d'organiser les entretiens en présence. La directrice de l'EFR observe l'âge de plus en plus avancé d'un certain nombre de chercheurs sollicitant un poste de membre, certains ayant soutenu leur thèse depuis plusieurs années. De ce fait, la qualité de leurs dossiers peut être bien supérieure à celle d'un candidat ayant soutenu sa thèse plus récemment. L'EFR doit toutefois conserver sa mission de formation dans les premières années qui suivent la thèse : les profils de jeunes chercheurs restent donc, à ses yeux, à privilégier. Sur le recrutement en cours, on constate qu'un quart des candidats a plus de 35 ans et les trois-quarts ont plus de 30 ans, mettant en évidence une stabilisation professionnelle des chercheurs de plus en plus tardive dans leur parcours, du fait du nombre restreint de postes à pourvoir dans les universités. Les jeunes chercheurs, dans l'attente d'une stabilisation, enchaînent les contrats post-doctoraux pendant des périodes qui tendent à s'allonger. Dans ce contexte, la direction de l'EFR estime nécessaire de mener une réflexion sur l'appel à candidature des membres pour l'an prochain. Le président de la commission d'admission revient sur la sélection difficile pour les Époques moderne et contemporaine. La stratégie de recrutement mérite une attention, pour définir des critères clairs, notamment si l'on souhaite privilégier les profils plus jeunes. Un autre point de discussion a émergé au cours des travaux de la commission : il concerne le lieu de résidence des candidats, vivant en France ou résidant déjà en Italie ou dans un autre pays, et, partant, une interrogation sur la plus-value de la localisation de l'EFR à Rome pour un candidat déjà établi en Italie.

D. Valérian demande quelle est la part des Français, des Italiens et des candidats d'autres nationalités dans les candidats à un poste de membre. La directrice de l'EFR indique que sur 16 candidatures en Antiquité, on dénombre 8 Français, 6 Italiens et 2 personnes d'une autre nationalité. En Moyen Âge (14 candidatures), respectivement 7, 6 et un. En Époques moderne et contemporaine, 24 personnes de nationalité françaises, 17 Italiens et 7 personnes d'une autre nationalité ont candidaté.

C. Brice estime que la procédure de recrutement met en lumière trois problèmes : celui de l'âge des candidats, celui de la globalisation du marché des contrats post-doctoraux et celui du ciblage des profils. Un travail au niveau du réseau des EFE sera nécessaire sur ce dernier élément. La directrice de l'EFR précise qu'elle n'est pas favorable au fléchage thématique des postes pour des raisons de renouvellement des thématiques scientifiques. Du reste, La commission d'admission a pu remarquer des propositions sur des sujets nouveaux. L'EFR est une école de formation qui, à ce titre, accueille des doctorants (boursiers, doctorants sous contrat en partenariat avec des universités), de jeunes docteurs (membres scientifiques ou accueillis sur leurs propres financements provenant de bourses, fondations, MSCA...). Elle accueille aussi des chercheurs confirmés, rattachés à des universités ou des organismes de recherche (chercheurs résidents). L'élément manquant dans le dispositif d'accueil semble précisément être celui qui serait destiné à des chercheurs déjà avancés dans leur expérience, mais non encore stabilisés professionnellement. C'est une réflexion qui pourrait être ouverte, avec les directeurs des EFE, au niveau du réseau. Ceci pourra se concrétiser par exemple par un accueil renforcé de chercheurs financés (dispositif européen Marie Curie par exemple).

Le point d'information suivant concerne les activités du comité de coordination de la politique scientifique (CCPS). La directrice informe le conseil que, conformément à la proposition présentée en conseil en novembre dernier, la composition du CCPS a été modifiée : outre la directrice, les trois directeurs des études et le président du conseil scientifique, il est désormais élargi à l'accueil de trois personnalités scientifiques externes, une par section. Il s'agit d'Alessandra Broccolini, anthropologue, *professore associato* à la faculté de sociologie de Sapienza Université de Rome, Maria Cristina La Rocca, historienne du haut Moyen Âge, *professore ordinario* d'histoire du Moyen Âge à l'université de Padoue et Cinzia Vismara, *professore associato* d'archéologie classique et d'histoire de l'art grec et romain de l'université de Cassino jusqu'en 2014 et rédactrice en chef de la revue *Antiquités Africaines*.

Le point d'information suivant concerne la nouvelle de l'accueil à l'EFR d'une chercheuse ayant obtenu une bourse Marie Curie (MSCA GF) : il s'agit de Marie Levant, qui mènera un projet pendant 3 ans intitulé : Humanitarian Aid, Politics and Religion : A Transnational History of the Catholic Near East Welfare Association from the 1920s to the present day (« HUMANE »). Ce projet, dont le démarrage est prévu en 2022, sera mené en partenariat avec l'Institut français du Proche-Orient (IFPO) à Beyrouth, au Liban. Cet accueil est le deuxième récent pour l'EFR : un autre chercheur, F. Bièvre-Perrin, rattaché au Centre Jean Bérard, a initié son projet le 1^{er} mai 2020, pour deux ans (MSCA IF).

Ensuite, la directrice de l'EFR informe le conseil scientifique de la composition du Comité Volterra, qui a pour mission d'orienter la politique documentaire du fonds Volterra et sa mise en valeur. Le comité est composé d'E. Chevreau (université Paris II Panthéon-Assas), O. Diliberto (Sapienza université de Rome), D. Mantovani (Collège de France), S. Menziger (université Roma Tre), Y. Rivière (EHESS) et E. Tassi (Sapienza université de Rome). Une réunion est prévue début avril 2021.

Le chantier de réinformatisation de la bibliothèque poursuit son cours : une réunion de lancement a été organisée le 9 février 2021 avec le prestataire, Ex Libris. Un travail est actuellement mené pour la mise en œuvre de l'accès à distance aux ressources électroniques. La responsable de la bibliothèque indique que ce projet d'accès à distance nécessite un délai de 6 à 18 mois pour finaliser l'accès.

Les travaux menés à l'EFR récemment permettent d'annoncer, entre autres, la rénovation de l'accueil de la bibliothèque (sas d'entrée au deuxième étage), qui redonne une qualité à cet espace et permettra un meilleur accueil des lecteurs. Le grand chantier de rénovation des façades et de la toiture du palais Farnèse, en partenariat avec l'ambassade, a été lancé, avec le début de l'installation, depuis le 1^{er} mars 2021, des échafaudages. Enfin, l'aménagement d'un ancien appartement de fonction, l'occupant étant parti à la retraite au 1^{er} janvier 2021 est destiné à la réinstallation du Laboratoire d'archéologie dans l'immeuble de place

Navone, les locaux de la Crypta Balbi étant désormais inutilisables à cause d'un problème de stabilité de l'immeuble mitoyen. Ce nouvel espace sera certes moins grand, mais il rapprochera le laboratoire des autres services de l'établissement. Toutefois, la rénovation requerra un certain temps, du fait des nécessaires autorisations à obtenir auprès de la surintendance. Le transfert est prévu pour la fin de l'année 2021.

Sur les mouvements de personnel, il est fait état de la fin du mandat de la directrice du Centre Jean Bérard au 31 août. Deux candidats ont manifesté leur intérêt : E. Botte et V. Huet. La commission pour l'audition est prévue en mai 2021. On note par ailleurs deux départs : celui du topographe-géomaticien de l'EFR au 31 mars 2021 et celui de l'architecte du Centre Jean Bérard à Naples (personnel CNRS). Ces deux départs quasi simultanés constituent une opportunité pour renforcer la complémentarité des compétences et les interactions entre l'EFR et le CJB.

Le dernier point d'information a trait au réseau des EFE. La directrice de l'EFR souhaite faire part du travail effectué de concert avec les autres directeurs des EFE dans la perspective de l'évaluation du HCERES. Une liste d'annexes communes a été établie, à joindre au rapport d'autoévaluation de chaque établissement. La réflexion est bien engagée sur les axes stratégiques communs pour le prochain contrat pluriannuel 2022-2026. En outre, la feuille de route 2021 pour le service commun a été fixée, afin d'améliorer le site web commun et développer les actions de diffusion, tandis que les projets de plateformes numériques et le travail sur les référentiels pour les données de la recherche avancent également. Le prochain séminaire des EFE aura lieu en septembre 2021 à Rome. Le thème retenu pour ces journées portera sur la collaboration des EFE avec les musées et les institutions culturelles. La directrice de l'EFR conclut son propos en se félicitant de l'intensification des activités du réseau, notamment dans le domaine du numérique (plateformes communes, guides de bonnes pratiques, formations communes aux nouveaux membres recrutés, interactions communes avec les infrastructures nationales comme Persée ou OpenEdition...).

3. Renouvellement des membres en 2^{ème} et 3^{ème} année

Le président de la commission d'admission informe que cette dernière s'est réunie le 9 mars 2021. L'ensemble des avis est positif. Il est fait état de la difficulté des membres scientifiques pour accéder à la documentation scientifique depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020. Tous les membres ont répondu à leurs obligations (article de 1^{ère} année et mémoire de 2^{ème} année). Pour le passage en deuxième année, il s'agit, pour l'Antiquité, de P. Cuzel, G. de Meritens de Villeneuve et E. Paris ; pour le Moyen Âge, F. Wallerich ; pour les Époques moderne et contemporaine, A. Hérisson et D. Trucco. Pour un passage en troisième année, il s'agit pour l'Antiquité de C. Mazet et P. Tomassini ; pour le Moyen Âge, A. Cossu et, pour les Époques moderne et contemporaine, A. Fernandez Almoguera, E. Oriol et N. Valbousquet.

Le conseil scientifique approuve le renouvellement des membres en 2^{ème} et 3^{ème} année à l'unanimité.

4. Projets reçus pour le contrat quinquennal 2022-2026

La directrice de l'EFR fait part des demandes de partenariat reçues pour les programmes structurants à inscrire au contrat quinquennal 2022-2026 suite à l'appel à projet. Il s'agit de programmes de longue durée (5 ans) dont les objectifs nécessitent un accès aux terrains de recherche (fouilles, archives, bibliothèques...). Sur 67 demandes reçues, 18 concernent plus d'une section. On décompte 22 demandes pour l'Antiquité, 23 pour le Moyen Âge et 22 pour les Époques moderne et contemporaine. Dix-neuf projets ont demandé le label RESEFE, c'est-à-dire qu'elles proposent une collaboration avec plus d'une École. La directrice de l'EFR précise que certaines demandes s'inscrivent dans le prolongement des programmes du contrat quinquennal en cours ou se rattachent à des soutiens plus anciens de l'EFR. En revanche, 26 demandes n'ont pas de lien antérieur marqué avec l'EFR, ce qui est une garantie du renouvellement des thématiques et des chercheurs

associés à l'établissement. Sur les six axes thématiques retenus, « Création, patrimoine, mémoire » et « Territoires, communautés, citoyenneté » ont reçu le plus de propositions (respectivement 23 et 15). Pour les axes plus novateurs, « Espaces maritimes, littoraux, milieux insulaires » ou « l'Italie dans le monde », les réponses sont moins nombreuses (respectivement 8 et 2). Ces thématiques devront être développées en s'appuyant sur d'autres dispositifs de soutien de l'EFR dans les prochaines années. La méthodologie d'évaluation a été la suivante : deux rapporteurs, choisis en fonction de leurs spécialités parmi les membres des conseils et comités de l'EFR ou d'autres proches collaborateurs, ont été désignés pour donner leurs avis sur la base d'une grille d'expertise. Puis le CCPS s'est réuni le 4 mars 2021 pour instruire les demandes au regard de ces rapports. Les avis du CCPS seront communiqués aux membres du conseil d'ici le 14 mars 2021, tandis que projets et rapports sont d'ores et déjà à leur disposition. Le nombre maximum de programmes pouvant être acceptés pour le prochain contrat pluriannuel est d'une vingtaine. La directrice de l'EFR informe le conseil qu'une charte des responsables de programme sera élaborée afin de préciser les attendus. Elle ajoute que des fiches relatives au soutien que l'EFR pourra apporter aux réseaux thématiques de recherche ou encore aux cycles de formation, ainsi qu'une première version du rapport d'autoévaluation et les axes stratégiques orientant la politique scientifique pour les cinq prochaines années, seront transmis prochainement aux membres du conseil. Pour conclure, la directrice de l'EFR remercie tous les rapporteurs pour leurs contributions à cette étape importante de la construction de la politique scientifique.

5. État de l'activité du CCPS

Deux documents récapitulatifs ont été distribués aux membres du conseil. Le CCPS s'est réuni le 25 janvier 2021 pour examiner quatre demandes d'association, dont 3 ont été acceptées et une autre ajournée dans l'attente de précisions. Compte tenu de la situation sanitaire, des restrictions sur les déplacements au niveau international et de l'impossibilité d'accueillir des manifestations scientifiques, le nombre de demandes est réduit.

Les demandes acceptées concernent : l'association potentielle à un PRIN (relatif à l'Afrique du Nord antique) ; un cycle de rencontres sur les céramiques grecques d'Occident des VIII^e et VII^e siècles avant J.-C. en partenariat avec le Centre Jean Bérard ; conférence « Les dialogues du Farnèse - Femmes en diplomatie », en partenariat avec l'Ambassade de France et l'Institut français Italia. Au cours de cette dernière manifestation a émergé un thème de recherche qui pourrait être soutenu par l'ambassade (étude prosopographique du personnel diplomatique féminin en France et en Italie).

La réunion du CCPS du 4 mars 2021 a été entièrement consacrée à l'instruction des demandes de programmes structurants pour la période 2022-2026 dans le cadre de l'élaboration du prochain contrat quinquennal.

N. Bériou estime que l'atelier d'été sur la réception de l'Antique est un exemple de transversalité qui entre bien dans les objectifs de l'EFR. La directrice confirme que ce thème a été jugé particulièrement intéressant par le CCPS et que cette initiative est encouragée. Elle sera certainement présentée à nouveau au CCPS en avril avec quelques précisions complémentaires. Les thématiques transversales et les études de longue durée sont une des forces de l'EFR. L'interdisciplinarité sera particulièrement soutenue dans les prochaines années, non seulement celle entre disciplines des sciences humaines et sociales, mais aussi, autant que possible, le dialogue avec d'autres secteurs comme les sciences de l'environnement et les sciences de la santé notamment.

C. Brice s'enquiert du calendrier de publication des postes de maîtres de conférences et de chargés de recherche au CNRS. La directrice de l'EFR répond que ceux-ci ont été publiés mais le fléchage des postes de maîtres de conférences cette année ne correspond pas, ou guère, aux profils des membres sortants. On constate ainsi une augmentation du nombre des membres qui s'orientent vers les postes ouverts au CNRS. En Antiquité, Ch. Davoine, sorti en 2020, et S. Maudet, sortie en 2019, sont à ce jour sans poste. Deux

membres, P. Tomassini (deuxième année) et B. D'Andrea (sorti en 2020), ont été admis à poursuivre le concours de chargé de recherche dans la section 32. En Moyen Âge, on compte deux membres sortants cette année et un membre sorti en 2020 (actuellement sur le poste de chercheur de recherche CNRS affecté à l'EFR), à savoir Ph. Lefeuvre, V. Sacco et C. Mabboux. Deux d'entre eux (Ph. Lefeuvre et C. Mabboux), ainsi que N. Minvielle Larousse (première année) sont admissibles au concours CNRS. En revanche, d'anciens membres de la section, C. Troadec et C. Rouxpetel, n'ont pas encore trouvé de poste. S. Duval a obtenu récemment une bourse Marie Skłodowska-Curie. En section Époques moderne et contemporaine, des auditions au CNRS sont prévues pour A. Turiano, H. Vermeren (sortants cette année) et N. Valbousquet (deuxième année), en section 33. Quant aux anciens membres, S. Plutniak a obtenu un contrat post-doctoral d'un an, M. Bossaert également, à Naples pour une durée de 3 ans. S. Duc est en revanche affecté dans le secondaire.

La directrice de l'EFR explique cette tendance, comme indiqué plus haut, par la pénurie de poste de maîtres de conférences.

D. Valérian fait part à toutes fins utiles des possibilités de recrutement au sein des départements de langues et de civilisation dans les universités.

6. Manuscrits présentés pour publication

Antiquité :

- ✓ C. Michel d'Annville, N. Ghermani (dir.), *Image et droit. Du Jus imaginis au droit à l'image*.
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit avec une diffusion ordinaire, en librairie, après contrôle des corrections par le directeur des études.
- ✓ V. Mahleu, *Temps, espace et identités. Recherches sur les coexistences religieuses dans la Rome tardo-antique (312-410)*
Le conseil scientifique sollicite à l'unanimité un deuxième passage en conseil, si possible en novembre 2021. L'auteur devra se mettre en contact avec les rapporteurs.
- ✓ F. Villedieu, *Vigna Barberini 3. Cenatio rotunda*.
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit et s'accorde pour une diffusion différenciée entre France et Italie. La diffusion sera effectuée en librairie (diffusion ordinaire).
- ✓ C. Courrier, J.P. Guilhembet, N. Laubry (dir.), *Rome, archéologie et histoire urbaine : trente ans après l'Urbs (1987)*
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit et s'accorde pour une diffusion différenciée entre France et Italie. La diffusion sera effectuée en librairie (diffusion ordinaire).

Moyen Âge :

- ✓ M. Burghart, *Les Sermones ad status du franciscain Guibert de Tournai (1284) : présentation et édition critique*
Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit avec une diffusion en ligne et POD, sous réserve de la réception d'un deuxième rapport complet aussi élogieux que le premier.
- ✓ F. Scirea, *Rileggere le Scritture ebraiche. Cicli dell'Antico Testamento nella pittura murale medievale*

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité la publication du manuscrit selon une diffusion en ligne et POD.

Époques moderne et contemporaine :

- ✓ G. Montalbano, *Les Italiens de Tunisie : la construction de l'italianité dans un contexte colonial français (1896-1918)*

Le conseil scientifique sollicite à l'unanimité un deuxième passage en conseil.

Le conseil scientifique approuve à l'unanimité les avis sur chaque manuscrit porté au point à l'ordre du jour.

7. Information sur les accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Parmi les accords et conventions présentés pour l'information du conseil scientifique, la directrice de l'EFR attire l'attention des membres du conseil scientifique sur les avenants relatifs à l'accueil de doctorants sous contrats, ayant préalablement obtenu une prolongation de leur contrat doctoral par leur université d'inscription ; l'accueil à l'EFR est prolongé pour la même durée. Par ailleurs, on note la présence de deux conventions d'accueil de stagiaires de l'Institut national du patrimoine (INP) travaillant sur la valorisation du patrimoine documentaire et mobilier de l'EFR, dans le cadre des travaux de rénovation en cours du palais Farnèse,

8. Modification du calendrier des réunions du conseil scientifique pour l'année 2021

Un calendrier, enrichi de deux dates de réunions extraordinaires du conseil scientifique, est distribué (26 mars 2021 et 11 mai 2021).

Le président du conseil scientifique demande quelles seront les modalités d'accueil du conseil du mois de juin 2021. La directrice de l'EFR répond que la tenue en présence, à Rome, sera décidée au mois de mai 2021 en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

9. Questions diverses

Aucune question diverse.

Le président du conseil scientifique remercie les membres du conseil.

La séance est close à 13h05.